

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4285

Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / les Célestins, théâtre de Lyon et ARTE, France Culture, France Télévisions et le SYTRAL assisté de KEOLIS dans le cadre de la saison artistique 2018-2019

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINÉ (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4285 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE
ENTRE LA VILLE DE LYON / LES CELESTINS, THEATRE
DE LYON ET ARTE, FRANCE CULTURE, FRANCE
TELEVISIONS ET LE SYTRAL ASSISTE DE KEOLIS DANS
LE CADRE DE LA SAISON ARTISTIQUE 2018-2019
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la Ville de Lyon avec le souci d'être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d'un avenir commun.

A ce titre, il valorisera la création artistique lors de la prochaine saison 2018-2019.

- La société **ARTE France**, chaîne européenne à vocation culturelle, a pour activité principale la production et la diffusion de programmes télévisés et internet en y réservant une place de choix au spectacle vivant.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société ARTE France souhaite être le partenaire de l'activité du théâtre des Célestins à l'occasion des 3 spectacles suivants de la saison artistique 2018-2019 :

- *Iphigénie* de Jean Racine, mise en scène de Chloé Dabert, du 5 au 10 mars 2019 ;
- *Opening Night*, librement inspiré de la pièce de John Cromwell, mise en scène de Cyril Teste, du 26 mars au 3 avril 2019 ;
- *La Place Royale*, de Pierre Corneille, mise en scène de Claudia Stavisky, du 9 au 29 mai 2019.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
ARTE France	<p>- A l'antenne : Diffusion de messages, d'une durée de 20 secondes chacun, consacrés à chacun des 3 spectacles partenaires, dans son programme d'actualités culturelles intitulé les « Coups de cœur d'ARTE ».</p> <p>- Sur internet : Diffusion de chacune des 3 séquences audiovisuelles portant sur les spectacles partenaires sur le site Internet d'ARTE, incluant la chaîne YouTube d'ARTE.</p> <p><u>Valorisation : 37 500,00 €HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>	<p>Logo sur les supports de communication suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Brochure de la saison 2018/2019 (tirage : 33 000 exemplaires) ○ Dossier de presse (200 exemplaires) de la saison 2018-2019 des Célestins, Théâtre de Lyon ○ Page partenaires et page de chaque spectacle partenaire du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon (avec renvoi vers le site internet d'ARTE) ○ Kakémono partenaires des Célestins, Théâtre de Lyon ○ Supports de communication de la création <i>La Place Royale</i> ○ Supports de communication des spectacles <i>Iphigénie et Opening Night</i> <p>Valorisation 36 383,45 €HT</p> <p>- Mise à disposition de 30 places en 1ère série réparties sur les 3 spectacles partenaires Valorisation : 1 116,55 €HT</p> <p><u>Valorisation : 37.500,00 €HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>

- **France Culture** propose à son public des programmes divers et variés, passant ainsi par l'actualité internationale, la société, l'économie, la politique, l'histoire et la culture. Elle promeut également les créations musicales et dramatiques, ainsi que les différents domaines des arts, dont notamment le théâtre. Au premier plan au niveau des entreprises culturelles de France, elle est un véritable vecteur d'informations et un soutien incontournable aux artistes.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, France Culture souhaite être le partenaire de l'activité du théâtre des Célestins à l'occasion des 3 spectacles suivants de la saison artistique 2018-2019 :

- *Fracassés*, de Kate Tempest, mise en scène par Gabriel Dufay, du 13 au 24 novembre 2018 ;

- *Soleil Blanc*, texte et mise en scène de Julie Bérès, du 13 au 23 janvier 2019 ;
- *La place royale ou l'amoureux extravagant*, Pierre Corneille, mise en scène par Claudia Stavisky, du 9 au 29 mai 2019.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société France Culture	<p>- Messages d'autopromotion pour les spectacles partenaires : 7 spots antenne (message de 30 secondes)</p> <p>- Visibilité web aux spectacles partenaires, dans la rubrique Agenda et Partenariat de son site franceculture.fr avec un lien vers le site web du spectacle pendant toute la durée du partenariat, ainsi que mise en Une sur la Home du site, en alternance avec les autres partenariats la semaine de l'ouverture</p> <p>- Invitations à gagner pour les auditeurs via les réseaux sociaux (Facebook) et/ou via un jeu dans la Dispute d'Arnaud Laporte</p> <p><u>Valorisation : 15 000,00 €HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>	<p>- Une page quadri format L198 x H198 mm réservée à la communication de France Culture en page centrale du programme de la saison 2018/2019 des Célestins, théâtre de Lyon (tirage : 33 000 exemplaires) Valorisation : 4 000 €HT</p> <p>- Logo sur les supports de communication suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Brochure de la saison 2018/2019 (33 000 exemplaires) o Page partenaires et page de chaque spectacle partenaire du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon (avec renvoi vers le site internet de France Culture), o Kakémono partenaires des Célestins, Théâtre de Lyon o Supports de communication de la création <i>La Place Royale</i> o Supports de communication des spectacles <i>Fracassés</i> et <i>Soleil Blanc</i>, <p>Valorisation : 13 060,60 €HT</p> <p>- Mise à disposition de 20 places en 1^{ère} série en Grande Salle (<i>La Place Royale</i> et <i>Soleil Blanc</i>) et en salle Célestine hors les murs (<i>Fracassés</i>) par spectacle partenaire dans le cadre du jeu-concours Valorisation : 1 939,40 €HT</p> <p><u>Valorisation : 15 000,00 €HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>

- La société **France Télévisions**, a pour activité principale la production et la diffusion de programmes télévisés et internet, notamment par le biais de ses antennes de proximité France 3 Alpes et Rhône-Alpes.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société France Télévisions souhaite être le partenaire de l'activité du théâtre des Célestins à l'occasion des 4 spectacles et du Festival suivants de la saison artistique 2018/2019 :

- *Je n'ai pas encore commencé à vivre*, mise en scène de Tatiana Frolova / Théâtre KnAM, du 27 novembre au 12 décembre 2018 ;
- *Amour*, de la compagnie Marie De Jongh, du 14 au 31 décembre 2018 ;
- *La Collection*, d'Harold Pinter, mise en scène de Ludovic Lagarde, du 5 au 9 février 2019 ;
- *La Place Royale*, de Pierre Corneille, mise en scène de Claudia Stavisky, du 9 au 29 mai 2019.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
France Télévisions	<p>- Evocation de la saison 2018/2019 dans l'émission <i>9h50 le matin</i> sur France 3 Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p>- 4 messages d'autopromotion relatifs aux spectacles partenaires</p> <p>- Diffusion de 4 messages d'autopromotion, pour chacun des spectacles partenaires, dans les tranches horaires semaine du 12/13, 19/20, le samedi après-midi ou le dimanche sur France 3 Auvergne-Rhône-Alpes (Périodes de diffusion programmées après accord préalable des deux parties)</p> <p>- Organisation d'un jeu concours sur le site internet aura.france3.fr permettant aux internautes de gagner des places pour ces spectacles.</p> <p><u>Valorisation : 16 000,00 €HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>	<p>- Une page quadri format L198 x H198 mm réservée à la communication de France Télévisions en page centrale du programme de la saison 2018/2019 du Théâtre des Célestins (tirage : 33 000 exemplaires) Valorisation : 4 000 €HT</p> <p>- Logo reproduit sur les supports de communication suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Brochure de la saison 2018-2019 (33 000 exemplaires) ○ Dossier de presse (200 exemplaires) de la saison 2018-2019 des Célestins, Théâtre de Lyon ○ Page partenaires et page de chaque spectacle partenaire du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon (avec renvoi vers le site internet de France Télévisions) ○ Kakémono partenaires des Célestins, Théâtre de Lyon ○ Supports de communication de la création <i>La Place Royale</i> ○ Supports de communication des spectacles partenaires <i>Je n'ai pas encore commencé à vivre</i>, <i>Amour</i> et <i>La Collection</i> <p>Valorisation : 10 417,24 €HT</p> <p>- Mise à disposition de 150 places en 1^{ère} série Grande Salle Valorisation : 5 582,76 €HT</p> <p><u>Valorisation : 16 000,00 €HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>

- La société **SYTRAL**, a pour activité principale le développement de l'offre de transport (déplacements, nouveaux équipements, « énergie propre », etc.) aux habitants du département du Rhône et mène une politique d'aménagement des transports urbains et interurbains reposant sur le maillage du territoire et la liaison entre les différents pôles d'activité.

La société **KEOLIS LYON** a pour activité principale l'exploitation du réseau de transports en commun lyonnais (TCL) et veille à la maintenance des matériels utilisés et des infrastructures.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, le **SYTRAL** a souhaité être le parrain de l'activité du Théâtre des Célestins à l'occasion de la saison artistique 2018-2019 afin de faire la promotion de son réseau en confiant sa réalisation à la société KEOLIS, selon le dispositif suivant :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
<p>Le SYTRAL assisté de KEOLIS</p>	<p>- I-TCL Agenda (2 dates par mois dans l'agenda « j'y vais avec TCL » du 01/09/18 au 30/06/19 / audience : 800 000 contacts / jour)</p> <p>- I-TCL Bon Plan (5 semaines / audience : 800 000 contacts / jour)</p> <p>- I-TCL Editorial Rubrique événement (du 03/09 au 09/09/18 et du 07/01 au 13/01/19 / audience : 800 000 contacts / jour)</p> <p>- Affichettes A4 Réseau bus (1 145 ex du 01/12 au 07/12/18)</p> <p>- Covering espaces ronds du 29/04 au 12/05/19 dans la station métro Cordeliers</p> <p>- Page Bon Plan sur www.tcl.fr (du 01/09/18 au 30/06/19)</p> <p>- Page Facebook - Jeu concours de Noel (du 10/12/18 au 18/12/18)</p> <p>- Jeu concours sur www.tcl.fr (du 03/09 au 07/09/18 / 39 000 visites/jours)</p> <p>- Newsletter City Pass (5 novembre 2018 et 6 mai 2019 / 80 000 abonnés)</p> <p><u>Valorisation : 22.200,00 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>	<p>- Logo reproduits sur les supports de communication suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Brochure de la saison 2018-2019 (33 000 exemplaires) o Dossier de presse (200 exemplaires) de la saison 2018-2019 des Célestins, Théâtre de Lyon o Page partenaires et page de chaque spectacle partenaire du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon (avec renvoi vers le site internet de SYTRAL) o Kakémono partenaires des Célestins, Théâtre de Lyon o Supports de communication des spectacles partenaires : <i>Incertain Monsieur Tokbar, Amour, Soleil Blanc</i> et la création <i>La Place Royale</i>. <p>Valorisation : 16 128,29 €HT</p> <p>- 10 places offertes par représentation pour les spectacles suivants (1 place achetée = 1 place offerte en 1^{ère} série) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Incertain Monsieur Tokbar</i> (2 dates) - <i>Amour</i> (2 dates) - <i>Soleil Blanc</i> (2 dates) - <i>La Place Royale</i> (2 dates) <p>Valorisation : 2 977,47 €HT</p> <p>- 10 abonnements (5x2) 4 spectacles en 1^{ère} série Grande Salle à gagner via tcl.fr</p> <p>- Places à gagner via le jeu dans le cadre du jeu Concours de Noël TCL SYTRAL : 50 places 1^{ère} série pour <i>Soleil Blanc</i></p> <p>- Une visite guidée pour le personnel de SYTRAL (un groupe de 30 personnes maximum)</p> <p>Valorisation : 3 094,24 €HT</p> <p><u>Valorisation : 22.200,00 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>

Les conventions, jointes au rapport, formalisent ces parrainages, en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. Les conventions de parrainages susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et ARTE France, France Culture, France Télévisions, et le SYTRAL dans le cadre des spectacles susmentionnés de la saison 2018-2019 des Célestins, théâtre de Lyon, sont approuvées.
2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
3. Les dépenses correspondant aux apports des parrains, soit 90 700 € HT, seront prélevées sur les crédits du budget 2019, nature 6228.
4. Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville de Lyon, soit 90 700 € HT, seront imputées sur les crédits du budget 2019, nature 7088 et 7062.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER